

PROVINCE DE QUÉBEC  
RÉGIE D'AQUEDUC RICHELIEU CENTRE

2025-01-23

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre, tenue à la salle du conseil de la municipalité de Saint-Louis soit au, 750, rue St-Joseph à Saint-Louis, le jeudi 23 janvier 2025 à 19 h 30 à laquelle sont présents :

Mesdames les administratrices Julie L'Homme, Jessica Lambert, Marguerite Desrosiers, Linda Cournoyer et messieurs les administrateurs Guy Robert, Sylvain Lafrenaye, Jean-Sébastien Savaria, Yvon Daigle, Robert Charron, Denis Benoît, Richard Gauthier, Gilles Bernier, Richard Potvin.

Sont absents : Annick Corbeil, Hugo Laporte.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Alain Jobin, président.

Est aussi présente madame Jacqueline Lavallée, directrice générale et greffière-trésorière.

Tous les membres présents affirment avoir reçu leur avis de convocation tel que prescrit par la loi.

1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

25-01-01

Sur la proposition de Richard Gauthier  
Appuyée par Gilles Bernier  
Il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2024 (c.c.)

25-01-02

Sur la proposition de Denis Benoît  
Appuyée par Yvon Daigle  
Il est résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2024 et d'autoriser la signature dudit procès-verbal par les personnes désignées à cet effet.

1.3 Rapport d'entretien du réseau (c.c.)

Un rapport concernant les principaux travaux effectués sur le réseau pour la période du 3 décembre 2024 au 13 janvier 2025 a été remis aux directeurs pour information.

1.4 Comptes à payer (c.c.)

25-01-03

Sur la proposition de Yvon Daigle  
Appuyée par Guy Robert  
Il est résolu à l'unanimité de prendre acte du certificat de la directrice générale et greffière à l'égard de la disponibilité des fonds, tel que reproduit ci-après :

Je soussignée, Jacqueline Lavallée, directrice générale et greffière-trésorière de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses inscrites dans la liste des factures à payer en date du 14 janvier 2025, et d'approuver en conséquence, tel que soumis, ladite liste des factures à payer avec ajouts pour un montant de **47 292,08\$**.

---

Jacqueline Lavallée,  
Directrice générale et greffière-trésorière

Veillez prendre note que des chèques ont été ajoutés à la liste des comptes à payer des mois de décembre 2024 et janvier 2025 pour un montant de **51 161,41\$** (réf. : liste du 14 janvier 2025).

#### 1.5 Correspondance

09/01/25 Daniel Tétreault, CPA inc. – Planification de l'audit 2024 (c.c.)

#### 1.6 **SUJETS À SUIVRE ET AFFAIRES NOUVELLES**

##### 1.6.1 Note au lecteur - Entente intermunicipale – Modification de l'article 15 (c.c. projet de résolution)

Les administrateurs ont reçu un projet de résolution comme suit :

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Bernard-de-Michaudville, Saint-Jude, Saint-Barnabé-Sud, Saint-Louis, Saint-Aimé, Massueville, Saint-Marcel et Saint-David ont approuvé le 20 juillet 1981 une entente pour la création de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre;

ATTENDU QUE l'article 15 de cette entente stipule que le conseil d'administration de la Régie est formé de deux membres de chacune des municipalités signataires, incluant obligatoirement le maire et un conseiller;

ATTENDU QU'un membre reçoit une rémunération pour chacune de ses présences au conseil d'administration;

ATTENDU QU'il a été discuté, lors de la séance du 12 décembre 2024, de la possibilité de réduire le conseil d'administration à un représentant par municipalité membre et ce, dans le but de diminuer les dépenses de la Régie;

ATTENDU QUE pour modifier cette entente, les membres du conseil d'administration de la Régie doivent être en accord et que l'entente modificative devra être approuvée par toutes les municipalités membres ainsi que par la ministre des Affaires municipales.

Suite aux discussions, la majorité des administrateurs présents sont contre la modification de l'article 15 de l'entente intermunicipale approuvée le 20 juillet 1981.

#### 1.7 Varia ouvert

#### 1.8. Période de questions

Le conseil procède à la période de questions à l'intention des personnes présentes.

1.9 Levée de la séance

25-01-04

Sur la proposition de Richard Gauthier  
Appuyée par Denis Benoît  
Il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

---

Alain Jobin,  
Président

---

Jacqueline Lavallée,  
Directrice générale et greffière-trésorière